

Fibre optique : la Cour des Comptes sceptique sur la fin du cuivre

La Cour des comptes a rendu public, jeudi 18 avril 2013, un référé sur le financement et le pilotage des investissements liés au très haut débit. Parmi les fonds du programme d'investissements d'avenir (PIA) dont la gestion a été confiée par l'Etat à la Caisse des dépôts et consignations, l'action « *développement des réseaux à très haut débit* » représente l'enveloppe financière la plus élevée et soulève des enjeux importants de politique publique.

La Cour observe que la mise en œuvre du programme national très haut débit, lancé en 2010, s'est heurtée à plusieurs obstacles : un rythme de déploiement par les opérateurs privés moins rapide que prévu, la question non tranchée de la faisabilité et l'acceptabilité de l'extinction du réseau (de boucle locale) cuivre, des risques financiers et techniques pour les collectivités locales dans les zones peu denses, ainsi qu'un pilotage insuffisant de l'Etat.

La Cour recommande trois lignes d'action visant à une utilisation efficiente des fonds publics consacrés au très haut débit : 1) définir une stratégie nationale tenant compte de l'ensemble des technologies existantes 2) améliorer l'articulation des initiatives publiques et privées et 3) redonner à l'Etat un rôle de planification et de pilotage.

Le référé est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations Françaises, Cour des comptes, « Référé sur le financement et le pilotage des investissements liés au très haut débit ».